

SOMMAIRE DE L'ENTENTE PESAMIT (1999)

150

DA21

Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Tounustouc par Hydro-Québec

Côte-Nord

6211-03-061

RÉSUMÉ

Betsiamites recevra un montant minimal estimé à plus 100 M\$ durant les 50 premières années de l'entente. Ce montant pourra s'accroître selon l'évolution du prix de l'énergie au Québec et en Nouvelle-Angleterre.

Betsiamites pourra de plus bénéficier potentiellement d'importants contrats et de nombreux emplois en rapport avec ces projets, dont potentiellement 200 années-personnes en emploi et 35 M\$ en contrats.

La durée de l'entente (99 ans) permettra également aux générations futures de Betsiamites de bénéficier des projets.

Certains risques sont cependant assumés par Betsiamites en rapport principalement avec les coûts des projets de dérivation, lesquels pourraient s'accroître en fonction de divers facteurs. Ces accroissements de coûts pourraient affecter négativement la valeur des projets pour Betsiamites.

PROJETS VISÉS

Dérivations partielles des rivières Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane et la centrale de la rivière Tounustouc.

PARTENARIAT POUR LES PROJETS DE DÉRIVATION

Betsiamites investira 17,5% des coûts des projets, assumera une part des frais de turbinage, d'exploitation et de suivi environnemental et recevra une valeur équivalente à 17,5% de l'énergie totale des projets.

Le coût total estimé des projets de dérivation partielle avec les frais de financement durant la période de construction est estimé à environ 82 M\$. Betsiamites investira donc environ 14,35 M\$.

L'énergie totale additionnelle des projets de dérivation est estimée à environ 673,75 GWh. Betsiamites recevra une valeur équivalente à 117,9 GWh.

Hydro-Québec remettra à Betsiamites la valeur de l'énergie en fonction d'un prix de 3¢/kWh indexé en fonction de l'augmentation des tarifs d'électricité au Québec pour la composante « production » du prix de l'énergie. Ce prix pourra également comprendre une portion (50%) en relation avec les prix de la Nouvelle-Angleterre.

La durée initiale du partenariat est de 50 années. Betsiamites possède l'option de renouveler le partenariat pour une durée additionnelle de 49 années. La durée totale potentielle du partenariat est donc de 99 années.

FONDS COMMUNAUTAIRE DE BETSIAMITES

Un Fonds communautaire de Betsiamites sera créé dans lequel Hydro-Québec versera les sommes suivantes :

- 0,73% des coûts des projets de dérivation pour une contribution estimée de 598,800 \$;
- 0,5% des coûts de la ligne à 315 kV pour raccorder la centrale de la Toulnostouc au réseau principal pour une contribution estimée de 200,000 \$;
- un montant forfaitaire de 9,623,000 \$ payé en 14 versements selon un échéancier établi en fonction de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du projet de centrale de la Toulnostouc.

Contribution totale estimée d'Hydro-Québec au Fonds communautaire de Betsiamites : 10,421,800 \$.

FONDS DES TRAVAUX CORRECTEURS

Pour les fins des travaux et programmes correcteurs, Hydro-Québec mettra à la disposition d'une société conjointe Betsiamites-Hydro-Québec un montant total de 11 M\$ réparti comme suit :

- 2,500,000 \$ lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Portneuf ;
- 3,000,000 \$ lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Sault aux Cochons ;
- 2,500,000 \$ lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Manouane ;
- 3,000,000 \$ lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de centrale de la Toulnostouc.

VERSEMENTS ANTICIPÉS

Hydro-Québec versera à Betsiamites 1,000,000 \$ à la date de l'entrée en vigueur de l'Entente Pesamit (1999) et un 300,000 \$ additionnel un an plus tard.

EMPLOIS

Les objectifs d'emploi pour les Innus de Betsiamites sont fixés à 12,5% du total des emplois reliés aux projets.

Cet objectif pourrait mener à plus de 200 années-personnes d'emploi pour les Innus de Betsiamites.

TRAVAUX ET CONTRATS

Les objectifs de contrats octroyés aux entreprises innues de Betsiamites seront fixés à 10% de la valeur totale des contrats reliés aux Projets.

Cet objectif pourrait mener à des contrats ayant une valeur totale de près de 35 M\$ pour les entreprises innues de Betsiamites.

À cet égard, les Innus de Betsiamites pourront se regrouper avec les Innus de Mashteuiatsh et d'Essipit pour accéder à ces contrats.

SITES ARCHÉOLOGIQUES ET SÉPULTURES

Des dispositions sont incorporées à l'entente concernant l'identification, la protection et la relocalisation des sites archéologiques et de sépultures innus qui pourraient être affectés par les projets. Les Innus de Betsiamites joueront un rôle important auprès d'Hydro-Québec à ces égards.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

Hydro-Québec demeure responsable de l'évaluation environnementale des projets. Betsiamites collaborera étroitement à l'élaboration et à la réalisation d'études environnementales concernant les projets.

AUTRE DISPOSITION

Les parties s'engagent à collaborer ensemble pour mettre en œuvre l'entente et Betsiamites s'engage à déployer ses meilleurs efforts et à offrir son entière collaboration pour faciliter la réalisation des projets.

DESCRIPTION DES PROJETS

L'Entente Pesamit (1999) contient une description technique détaillée des projets et le calendrier de réalisation suivant :

<u>Projet</u>	<u>Mise en service</u>
Dérivation Portneuf	fin 2000
Dérivation Sault aux Cochons	fin 2000
Dérivation Manouane	fin 2002
Toulnustouc	fin 2005